

Braccio, Nadia

De: eric.carole@videotron.ca
Envoyé: 29 janvier 2014 22:44
À: Greffe
Objet: dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Bonjour À vous,

Je vous écris afin de vous faire part de mes observations depuis l'activation des nouveaux compteurs dans mon secteur en mai dernier.

Pour ma part, je suis une personne active qui n'a jamais eu de problèmes de santé graves à ce jour. Je suis relativement jeune et j'ai un mode de vie sain.

Depuis l'été 2013 (1-2 mois après l'activation complète des compteurs dans ma vile), ma santé s'est détériorée et ce sans explications médicales préalables. Mon médecin est elle-même perplexe car je comptais parmi les plus saines de ses patientes !
J'ai développé des bourdonnements constants aux oreilles (qui s'estompent lorsque je me retrouve en zone rurale),
des douleurs sciatiques chroniques et mon compte de globules blancs est anormalement bas depuis le mois de juillet 2013.

Coïncidence ou pas, je pense qu'il est légitime de s'interroger sur l'innocuité des ces appareils.

Que savons nous au juste sur les effets à long terme? Les RF des cellulaires ont une corrélation avec les cancers du cerveau, ça a été démontré médicalement.

Les compteurs émettent le même type de RF, certaines personnes en ont plusieurs groupés à l'intérieur de leurs domiciles, imaginez le rayonnement auquel elles sont exposées?

Aimeriez-vous vous retrouver dans cette situation avec comme seule option, payer 350\$ /compteurs pour vous protéger?

Ça n'a pas de sens de faire vivre ça à des gens qui sont honnêtes et qui paient leur électricité à temps.

J'espère que la Régie se penchera sur ce dossier afin de trouver d'autres solutions pour les gens électrosensibles , devenus malades, à faible revenus ou qui ont et ne souhaitent tout simplement pas avoir les nouveaux compteurs.

D'autres États comme Maine, ont accepté de permettre de conserver les compteurs électromécaniques et ça semble bien se passer là-bas. La Belgique vient de se positionner et d'émettre un moratoire, le Sud de la Californie les a banni et j'en passe.....

Je pense que le principe de précaution prévaut dans ce cas-ci. Les effets sur la santé et **l'innocuité** à moyen et long terme n'ont pas ENCORE été **clairement** démontrées mais si on se base sur les témoignages des gens devenus malades en raison de l'augmentation des champs électromagnétiques auxquels ils sont exposés, leurs souffrances est bien RÉELLE pour eux .

J'espère que ces témoignages seront considérés lors des audiences pour la phase 2 et 3 du déploiement.

Je vous remercie d'avance de l'attention donné à mon courriel,

Bien à vous

Carole-R L.
Montérégie.